



*Supply chain Progress towards
Aeronautical Community Excellence*

CODE DE BONNE CONDUITE

Association déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901
et le décret du 16 août 1901.

PREAMBULE

I. Airbus et ses fournisseurs de rang 1 ont décidé de créer une association de droit français appelée "SPACE" (*Supply chain Progress towards Aeronautical Community Excellence*), pour améliorer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement aéronautique en offrant aux fournisseurs de rang inférieur des services pour l'amélioration de leurs performances industrielles – particulièrement livraisons à l'heure, qualité produits, fiabilité et capacité d'accroissement de cadence.

Pour ce faire, Space a mis en place trois services principaux :

➤ Services de Benchmark

L'objectif est de permettre aux fournisseurs de mesurer eux-mêmes leur niveau de performance par un processus conduit par une tierce partie indépendante (« fournisseur de benchmark »), sujet à une stricte obligation de confidentialité. Il permettra aussi, à travers des rapports anonymes à chaque acteur de la chaîne d'approvisionnement aéronautique de comparer le niveau de sa performance globale

➤ Referral Services (Conseils externes)

L'objectif est de mettre à disposition de tous les fournisseurs intéressés une liste de conseils externes, offrant des services de développement de la performance industrielle.

➤ Projets d' Amélioration

L'objectif est de générer des synergies à travers les projets d'amélioration industrielle proposés par SPACE, au bénéfice des fournisseurs communs de rang 2 et inférieur, ayant des sites industriels en Europe.

II. De façon à atteindre les objectifs précités :

- L'activité de SPACE sera conduite par un Directeur Opérationnel, qui sera complètement indépendant des Membres Exécutifs et des Membres Associés.
 - Il/elle sera recruté par SPACE en dehors des Membres Exécutifs.
 - L'évaluation de sa performance sera basée uniquement sur la réussite des activités de SPACE.
 - Il/elle rendra compte uniquement au Comité Exécutif de SPACE.
 - La décision de recruter ou de licencier le Directeur Opérationnel est prise par le Comité Exécutif, après consultation du Compliance Officer.
 - Un Médiateur indépendant sera désigné et agira en tant que conseil pour le Comité Exécutif et pour le Directeur Opérationnel pour l'application des

présentes règles, et en tant que médiateur pour la Procédure de Résolution de Conflit décrite dans la section V ci-après.

- Une Procédure de Résolution de Conflit (section V) a été définie pour permettre une résolution amiable et rapide de tout conflit surgissant de la mise en œuvre du Code de Bonne Conduite. Cette procédure lie les Membres Exécutifs et est facultative pour tous les autres Participants.

III. Pour appliquer ces mesures, tous les Participants au projet SPACE doivent strictement adhérer à un certain nombre de principes directeurs :

- Il n'y aura aucune divulgation ou échange d'Informations Sensibles provenant de n'importe quel Participant au projet SPACE, à l'exception de celles autorisées dans le présent document ;
- Les fournisseurs de rang 2 et inférieur ont toujours la liberté de choisir ou non de faire appel aux services offerts ;
- Le Directeur Opérationnel et le Compliance Officer restent indépendants des Membres de SPACE ;
- Dans tous les cas, les activités de SPACE se limiteront à des recommandations sur les améliorations de la chaîne d'approvisionnement et en aucun cas SPACE ou ses représentants n'interféreront dans la gestion des activités des fournisseurs.
- Un des principes fondateurs de SPACE sera la non-discrimination entre les Participants au projet SPACE ;
- L'objet du Code de Bonne Conduite est de fournir un guide pour la mise en œuvre des services de SPACE.;
- Les destinataires du Code de Bonne Conduite noteront que le respect des règles qui y sont définies est fondamental, et que leur non-respect :
 - conduira à l'application de sanctions telles que prévues dans le présent Code,
 - et peut exposer les Participants au projet à des risques juridiques sérieux.

*

*

*

TERMINOLOGIE

NOTE IMPORTANTE

Toutes les définitions ci-dessous s'appliquent de la même manière, dans tous les documents fondateurs de SPACE.

(cad les Statuts, le Règlement Intérieur et le Code de Bonne Conduite)

Membres Associés

Sont Membres de SPACE, tels que défini à l'article 7.2 des Statuts.

Fournisseur de Benchmark

Un consultant indépendant n'ayant aucun conflit d'intérêt avec aucun des Membres Exécutifs ou des Membres Associés et fournissant le Service de Benchmark.

Service de Benchmark

Un des trois principaux services proposés par SPACE tel que défini dans le Code de Bonne Conduite.

Compliance Officer

Un consultant indépendant externe, avec les missions spécifiques définies à l'article 19 des Statuts.

Rapport Détaillé

Rapport préparé par le Fournisseur de Benchmark après la mise en œuvre du service de benchmark, qui identifie tous les participants au service de benchmark et ne doit être communiqué qu'au Directeur Opérationnel.

Procédure de Résolution de Conflit

Procédure alternative de résolution de conflit décrite section V du Code de Bonne Conduite.

Comité Exécutif

Il est composé d'un nombre limité de représentants des Membres Exécutifs et prend les décisions dans les domaines définis dans les Statuts de SPACE. .

Membres Exécutifs

Sont Membres exécutifs de SPACE tels que défini à l'article 7.1 des Statuts.

Assemblée Générale Extraordinaire

Réunion des Membres Exécutifs telle que définie à l'article 18.1 des Statuts.

Liste Finale des Projets d'Amélioration

Liste reprenant l'ensemble des Projets d'Amélioration qui seront fournis par SPACE pour une année donnée. Elle est définie par le Directeur Opérationnel, après une phase d'analyse basée sur les données reçues des Membres Exécutifs et est sujette à l'accord des fournisseurs de rang 2 et inférieur concernés.

Rapport Global Anonyme

Un des rapports réalisés par le Fournisseur de Benchmark, suite à la mise en œuvre du Service de Benchmark. Ce rapport est entièrement anonyme (cad il ne doit identifier aucun participant).

Groupe

Un groupe, dans le sens d'un projet SPACE doit être composé de sociétés différentes, une ou plusieurs d'entre elles en contrôlant les autres. Le contrôle doit être constitué de droit, par contrats ou tout autre moyen, soit individuellement, soit conjointement, et, leur conférer la possibilité d'exercer une influence décisive, eu égard aux circonstances de fait ou de droit en l'espèce.

Membres Honoraires

Sont Membres de SPACE, tels que définis à l'article 7.3 des Statuts.

Projets d'Amélioration

Un des trois services principaux proposés par SPACE, tels que définis dans le Code de Bonne Conduite.

Membres de SPACE

Tels que définis à l'article 1 des Statuts, les Membres Exécutifs, les Membres Associés et les Membres Honoraires forment ensemble les Membres de SPACE.

Rapport de mission

Préparé par le Comité de Pilotage suite à une action d'amélioration. Il ne doit être communiqué qu'au Directeur Opérationnel.

Directeur Opérationnel

Il est le représentant légal de SPACE, tel que défini à l'article 13 des Statuts.

Assemblée Générale Ordinaire

Réunion des Membres Exécutifs, telle que définie à l'article 18.2 des Statuts.

Participants au projet SPACE

Tous les Membres de SPACE tous les Fournisseurs de Benchmark retenus, tous les personnels en Mission, tous les représentants au Comité Exécutif, tous les employés de SPACE, le Directeur Opérationnel et le Compliance Officer.

Referral Services (Conseils externes)

Un des trois principaux services proposés par SPACE, tel que définis dans le Code de Bonne Conduite.

Information Sensible

L'information sensible est définie comme toute information appartenant à toute société de la chaîne d'approvisionnement aéronautique, pouvant permettre à d'autres sociétés de déterminer leur comportement commercial, ainsi que toute information non-accessible au public concernant la situation d'un fournisseur. La liste suivante est une liste non-exhaustive d'informations considérées comme sensibles :

- Le prix de vente, aussi bien que les conditions commerciales (conditions et délais de paiement, remises, délais de livraison par exemple) ;
- information liée aux coûts de production ;
- information liée à la recherche et développement ;
- volumes de production et capacités de production, stocks, taux de productivité ;
- volumes d'achats, prix d'achats, sources d'approvisionnement, volumes de ventes, parts de marchés, fichier client ou fichier fournisseurs ;
- politique d'investissement, et plus généralement la stratégie commerciale ;
- information liée à l'organisation interne de toute société impliquée ;
- Le rapport détaillé et semi-anonyme préparé par le fournisseur de benchmark pour le processus de benchmark ;
- Plus généralement, toute information appartenant à un fournisseur et normalement considérée comme un secret d'affaires.

Personnel en Mission

Personnel des Membres Exécutifs envoyé sur des sites de Membres Associés pour participer à des Projets d'Amélioration.

Rapport Semi-anonyme

Un des rapports réalisés par le fournisseur de benchmark suite à la mise en œuvre du Service de Benchmark. Chaque Rapport Semi-anonyme identifie seulement un fournisseur de rangs 2 ou inférieurs participant au Benchmark et ne doit être communiqué qu'à lui.

Comité de Pilotage

Assure le bon fonctionnement d'un Projet d'amélioration. Il est présidé par le Membre Associé bénéficiant du Projet d'Amélioration. Il est composé du Directeur Opérationnel et du Personnel en Mission.

*

*

*